

Descriptif de module

Domaine : Economie & Services
Filière : Economie
d'entreprise
Orientation : Management durable
Option : Finance et gouvernance d'entreprise

1. Intitulé de module **Lutte contre la fraude et la corruption en entreprise** **2025-2026**

Code : 5op390

Type de formation :

Bachelor Master MAS DAS CAS Autres :

Niveau :

- Module de base
 Module d'approfondissement
 Module avancé
 Module spécialisé
 Autres :

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.25, du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO

Type :

- Module principal
 Module lié au module principal
 Module facultatif ou complémentaire
 Autres :

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre d'automne
 Semestre de printemps
 Autres :

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement :

- Français Italien
 Allemand Anglais
 Autres :

3. Prérequis

- Avoir validé les semestres 1 - 2
 Avoir suivi les semestres 3 et 4 pour les étudiant-es EES et 5 et 6 pour les étudiant-es EEW
 Pas de prérequis
 Autres :

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

- ✓ Comprendre les enjeux soulevés par les risques de fraude et de corruption.
- ✓ Connaître différents types et schémas de fraude et de corruption.
- ✓ Appréhender le dispositif juridique et normatif de lutte contre la fraude et la corruption, et comprendre les responsabilités managériales ainsi que les responsabilités de la gouvernance, y afférentes.
- ✓ Connaître différents facteurs de risques et savoir formuler les grandes lignes d'une stratégie de prévention, en s'appuyant notamment sur le cadre de contrôle interne COSO.
- ✓ Connaître certains moyens de prévention et de réponse : programme de formation et sensibilisation, enquête interne, sanction disciplinaire, action en justice.

5. Contenu et formes d'enseignement

1. Les phénomènes de fraude et de corruption : définitions, acteurs, contextes, enjeux pour l'entreprise et ses dirigeants.
2. Schémas de fraude, facteurs de risque et signes d'alerte. Cas et exercices pratiques : détection et établissement de faits.
3. Situations et modes de corruption. Cas pratique : établissement de faits, analyse d'impact et discussion.
4. Facteurs de risque organisationnels et humains.
5. Revue du cadre de contrôle interne COSO et application à la gestion des risques de fraude et de corruption.
6. Mise en place d'un programme global d'intégrité au sein de l'entreprise. Cas pratique par étapes.
7. Diversité des programmes de prévention et analyse comportementale
8. Les sanctions : mesures disciplinaires ; implications civiles et pénales.
9. L'enquête interne : objectifs, contraintes, risques et techniques.
10. Détermination d'une stratégie de prévention et contrôle de la Fraude et de la corruption. Cas pratique d'une détermination de stratégie en temps réel.

6. Utilisation de l'Intelligence Artificielle

- Dans le cadre de l'enseignement, la présentation des outils professionnels utilisant l'intelligence artificielle sera faite (Cycle de prévention pour les simulations de cas, systèmes de triage, recours à l'Intelligence Artificielle pour les traductions).
- Le recours à l'intelligence artificielle, avec citation, sera possible dans le cadre de l'élaboration du cas pratique AlgoSols. Un système de référencement des questions utilisées à cet effet sera nécessaire.
- Dans le cadre de l'évaluation, l'intelligence artificielle ne sera pas utilisée.

7. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module se fera en principe de la manière suivante :

- Semaines 1 à 15 : Participation individuelle (actualité hebdomadaire, participation en cours, participation aux exercices en groupes...) 25%
- Semaines 7 à 14 : Constitution du dossier AlgoSols, travail en groupe, 25 %
- Semaine 14 : Examen écrit, 50%

Cette pondération s'applique également aux étudiant-es répétant ce module durant la présente année académique.

8. Modalités de remédiation

- Remédiation obligatoire si le résultat du module est compris entre 3,5 et 3,9 / 6.
- Pas de remédiation
- Autres modalités :

Autres modalités de remédiation

En cas de remédiation, seule la note de l'examen de remédiation sera prise en compte.

Un module répété ne peut pas être remédié.

9. Bibliographie

- Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) (second edition, 2023) Fraud Risk Management Guide, COSO.
- Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) (2017) Enterprise Risk Management, COSO.
- Ouaniche, M. (2015) La fraude en entreprise, 2^{ème} édition, Maxima.
- Gallet, O., (2014) Halte aux fraudes - Guide pour managers et auditeurs, 3^{ème} édition, Dunod.